



Publication des
risques financiers
liés au climat
Exercice 2022

Publication: mars 2023

PostFinance 

Sommaire

En route vers plus de durabilité – plus de chances, plus de pertinence	2
Corporate Responsibility chez PostFinance	2
Particularités pour PostFinance SA	2
Publication des risques liés au climat selon la circulaire 2016/1 «Publication – banques» de la FINMA et selon les recommandations de la TCFD	2
Gouvernance	3
Principes fondamentaux et liens avec la Poste	3
Tâches et rôle du Conseil d'administration	3
Tâches et rôle du comité directeur	3
Service spécialisé Corporate Responsibility	4
Stratégie	5
Principes	5
Ambition stratégique	5
Priorité à la réduction des émissions de CO ₂	6
Identification des chances et des risques	6
Gestion des risques	8
Intégration des risques climatiques dans la taxonomie des risques existante	8
Pilotage des risques climatiques dans le portefeuille de placements pour compte propre	9
Analyses et développement	9
Métriques et objectifs	10
Valeurs absolues d'émissions de GES, scopes 1 à 3	10
Valeurs relatives d'émissions de GES du portefeuille de placements pour compte propre par rapport au benchmark	11
Répartition du Carbon Risk Rating du portefeuille par rapport au benchmark	11



«La Corporate Responsibility est fermement ancrée dans notre stratégie. Nous considérons ce thème dans sa globalité, c'est-à-dire dans ses dimensions écologique, économique et sociale. Nous assumons notre responsabilité et voyons la durabilité comme une chance à saisir pour fournir des services financiers encore plus innovants et diversifiés.»

Hansruedi König, CEO de PostFinance

En route vers plus de durabilité – plus de chances, plus de pertinence

Corporate Responsibility chez PostFinance

En tant qu'établissement financier de premier plan en Suisse, PostFinance entend assumer sa responsabilité sociale, économique et écologique, en ayant un comportement respectueux vis-à-vis de sa clientèle, de son personnel et de la société. PostFinance poursuit une stratégie explicite en matière de Corporate Responsibility. Un volet important de cette stratégie est consacré à la gestion durable globale, fermement ancrée dans la stratégie d'entreprise. Dans le cadre de la gestion durable, PostFinance entend notamment faire plus de transparence sur son empreinte carbone et réduire systématiquement les risques financiers liés au climat.

PostFinance voit la durabilité comme une chance à saisir pour fournir des services financiers encore plus innovants. Elle apporte sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable de la Confédération, notamment en étant partie prenante à l'initiative [Exemplarité Énergie et Climat](#), et s'aligne sur les [objectifs de développement durable \(ODD\)](#) de l'ONU, en donnant la priorité à l'ODD 13, qui concerne la lutte contre les changements climatiques. Depuis qu'elle a adhéré aux Principes pour l'investissement responsable (Principles for Responsible Investments – PRI), en 2022, PostFinance s'engage publiquement à tenir compte dans sa politique de placement des critères ESG, sur une base volontaire.

En tant qu'établissement financier, PostFinance a conscience de sa part de responsabilité dans la limitation du réchauffement climatique et soutient les mesures visant à promouvoir l'évolution vers une économie «bas carbone» et résiliente face au changement climatique. Dans cette optique, il est indispensable de mettre en cohérence les flux financiers avec les objectifs de l'Accord de Paris. Ce dernier fixe comme principal objectif de limiter l'augmentation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2 °C (de préférence 1,5 °C) par rapport au niveau pré-industriel.

Faisant partie de La Poste Suisse SA, PostFinance s'emploie à atteindre d'ambitieux objectifs climatiques et énergétiques, qui s'appuient sur le consensus scientifique actuel exprimé par la Science Based Targets initiative (SBTi). Le groupe dans son ensemble vise à atteindre l'objectif Zéro émission nette à compter de 2040.

Que signifie la Corporate Responsibility pour PostFinance? Cela signifie que nous prenons en compte de la même manière les objectifs environnementaux, sociaux et économiques dans notre activité. C'est avec beaucoup de courage et d'engagement, mais aussi au moyen d'objectifs bien définis, que nous nous engageons avec nos collaboratrices, nos collaborateurs et notre clientèle en faveur du développement durable de notre entreprise, car c'est à cette condition seulement que le banking est pertinent et enthousiasmant.

Particularités pour PostFinance SA

Actuellement, en vertu de la loi sur l'organisation de la Poste (article 3, alinéa 3), PostFinance n'a pas le droit d'octroyer des crédits et des hypothèques. C'est pourquoi elle investit une grande partie des fonds des clients dans des placements très diversifiés sur le marché financier.

Publication des risques liés au climat selon la circulaire 2016/1 «Publication – banques» de la FINMA et selon les recommandations de la TCFD

Par le présent rapport, PostFinance respecte les obligations énoncées à l'annexe 5 de la circulaire 2016/1 «Publication – banques» de la FINMA. Par ailleurs, elle suit les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) en publiant les effets du changement climatique sur ses activités et entend faire toute la transparence nécessaire sur les principaux risques financiers liés au climat. Les recommandations de la TCFD relatives à cette publication ont été publiées pour la première fois en 2017 et couvrent quatre sous-domaines: «Gouvernance», «Stratégie», «Gestion des risques» et «Métriques et objectifs».

Gouvernance

Principes fondamentaux et liens avec la Poste

PostFinance, société indépendante au sein du groupe Poste, est l'un des principaux établissements financiers grand public de Suisse. Les objectifs stratégiques du Conseil fédéral imposent à la Poste, et donc à PostFinance, en tant qu'établissement financier lié à la Confédération, d'appliquer une stratégie axée sur le développement durable et basée sur des principes éthiques, dans les limites des possibilités économiques.

Tâches et rôle du Conseil d'administration

Conformément au règlement d'organisation, le Conseil d'administration de PostFinance SA est responsable de la définition de la stratégie de Corporate Responsibility, qu'il élabore conjointement avec le comité directeur, le service spécialisé Corporate Responsibility et les unités concernées. La stratégie climatique de PostFinance est définie dans la stratégie de Corporate Responsibility. Par ailleurs, le Conseil d'administration fixe les objectifs tout en assurant le suivi de la mise en œuvre des mesures et de la réalisation des objectifs.

La réflexion sur le contenu et le traitement de certains thèmes dans le domaine de la durabilité (sociale, économique et écologique) ainsi que l'évaluation de l'impact du facteur de la durabilité écologique dans la rémunération variable des cadres relèvent de la compétence du comité du Conseil d'administration Organisation, Nomination & Remuneration qui, dans ce cadre, collabore étroitement avec l'ensemble du Conseil d'administration, le comité directeur et l'unité Strategy & Transformation. Le comité et l'ensemble du Conseil d'administration disposent en matière de Corporate Responsibility des principales bases et connaissances requises, lesquelles sont mises à jour lors de séquences annuelles de perfectionnement.

Dans les cas où des thèmes relatifs à la durabilité touchent explicitement à des aspects de la politique de PostFinance en matière de risque, les responsabilités se répartissent comme décrit ci-après.

Le Conseil d'administration définit la politique en matière de risques ainsi que les principes de gestion de ces derniers. Il est également responsable de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'un processus efficace de gestion des risques. Celui-ci inclut les risques financiers liés au climat, lesquels sont considérés comme des facteurs de risques dans les catégories de risques existantes (risques stratégiques, opérationnels et financiers). Les risques stratégiques étant également l'affaire du Conseil d'administration, celui-ci est responsable de la présente publication des risques financiers liés au climat.

Les comités Risk et Audit & Compliance sont responsables de la surveillance et du contrôle. Le Comité Risk est spécialisé dans les risques financiers, y compris les risques financiers liés au climat qui sont pertinents, tandis que le comité Audit & Compliance s'occupe en premier lieu des risques autres que financiers.

La mise en œuvre concrète des critères de durabilité et d'exclusion appliqués pour le pilotage du portefeuille de placements a été déléguée au comité directeur de PostFinance par le Conseil d'administration.

Tâches et rôle du comité directeur

Responsable de la direction opérationnelle de la société, le comité directeur prend des décisions qui ont en matière de Corporate Responsibility des répercussions primordiales pour l'ensemble de l'établissement financier. Il participe, conjointement avec le Conseil d'administration et le service spécialisé Corporate Responsibility, à l'élaboration de la stratégie de Corporate Responsibility, stratégie climatique incluse, et met celle-ci en œuvre.

Le comité directeur et/ou des commissions spécialisées au sein de ce dernier (ALKO, CCD ICC et CCD CI) assurent la concrétisation et la mise en œuvre des directives édictées par le Conseil d'administration en matière de Corporate Responsibility ainsi que celles ayant trait à la gestion et à la surveillance des risques financiers liés au climat.

La commission Asset & Liability (ALKO) détermine le pilotage des risques financiers dans le portefeuille de placements de PostFinance selon le point de vue du portefeuille, en incluant les risques financiers liés au climat qui sont pertinents. Son domaine de compétence englobe également les mesures à prendre en lien avec la définition des objectifs climatiques et avec la gestion de la réduction des émissions de CO₂ dans les opérations de placements pour compte propre.

La commission Investment Credit Committee (ICC) définit le pilotage des risques financiers dans le portefeuille de placements de PostFinance au niveau des différentes contreparties. La prise en compte d'indicateurs climatiques pertinents dans le pilotage du risque de crédit des contreparties relève de sa compétence.

La commission Contrôle interne (CI) définit le pilotage des risques climatiques liés aux risques opérationnels.

En sa qualité de membre du comité directeur, la direction de l'unité Strategy & Transformation est responsable de la Corporate Responsibility et, partant, du pilotage et de la coordination de tous les thèmes importants en la matière (durabilité écologique, sociale et économique, climat inclus) au sein de l'entreprise, la mise en œuvre opérationnelle en incombant au service spécialisé Corporate Responsibility.

Service spécialisé Corporate Responsibility

Assumant la responsabilité opérationnelle de l'ensemble du pilotage et de la coordination dans le domaine de la durabilité et du climat, le service spécialisé Corporate Responsibility donne des impulsions, coordonne les activités en lien avec la durabilité et constitue le point de contact central pour toutes les questions opérationnelles relatives à ce thème. Il épaulé les unités d'affaires et les unités. Faisant partie sur le plan organisationnel de l'unité Strategy & Transformation, il dispose d'un accès au comité directeur.

Aperçu du reporting

Le Conseil d'administration et le comité directeur sont informés chaque semestre de la mise en œuvre de la stratégie de Corporate Responsibility, c'-à-d. de la réalisation des objectifs et de l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures prises.

Le Conseil d'administration dans son ensemble et les comités Risk et Audit & Compliance sont informés chaque trimestre des risques financiers liés au climat qui sont pertinents.

Concernant les placements pour compte propre, les bases ont été créées pour un reporting trimestriel au comité directeur en lien avec la définition des objectifs climatiques, la gestion de la réduction des émissions de CO₂ et le pilotage des risques financiers.

Stratégie

Principes

Avec sa stratégie de Corporate Responsibility 2021-2024, PostFinance a ancré le thème de la durabilité dans sa stratégie d'entreprise, en formulant une ambition stratégique qu'il a concrétisée en 2021. PostFinance a la conviction que les investissements dans la Corporate Responsibility sont à la fois indispensables et profitables. Un budget redéfini chaque année est alloué à la Corporate Responsibility. Ses valeurs sont intégrées dans la planification financière.

Dans tous les cas le permettant, PostFinance exploite pour cela des synergies avec la Poste.

Ambition stratégique

PostFinance voit la durabilité comme une chance à saisir et assume sa responsabilité vis-à-vis des différentes parties prenantes. Dans ce cadre, elle s'aligne sur les objectifs de développement durable de la Confédération, les objectifs de développement de l'ONU et les objectifs climatiques fixés dans l'Accord de Paris.

PostFinance a scindé l'orientation générale de sa stratégie de Corporate Responsibility en trois domaines prioritaires:

PostFinance agit comme une entreprise responsable

Assumant sa responsabilité dans tous les domaines de la durabilité, elle prend des mesures pour réduire ses émissions de CO₂ et pour atteindre, comme la Poste toute entière, la neutralité climatique d'ici 2040. PostFinance attache une importance particulière à la neutralité climatique, conformément aux objectifs climatiques fixés dans l'Accord de Paris. Dans ce cadre, elle a à cœur de sensibiliser, d'encourager et de soutenir son personnel dans son engagement actif au service de la Corporate Responsibility. Employeur équitable, PostFinance promeut la diversité en mettant l'accent sur l'égalité des genres.

Par ailleurs, en tenant compte de différents facteurs (personnel, clientèle, société, opinion publique et écologie), PostFinance intègre systématiquement dans le processus de rémunération de ses cadres des aspects relevant de la responsabilité d'entreprise, le facteur écologique étant mis en lien étroit avec la définition et la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques.

PostFinance agit dans son cœur de métier, de concert avec l'ensemble du secteur

PostFinance inscrit et ancre la Corporate Responsibility dans le contexte propre au secteur, tout en marquant de son empreinte le marché financier par des normes spécifiques. Elle offre à sa clientèle des solutions de prévoyance et de placement durables et transparentes grâce auxquelles le patrimoine peut être investi selon des critères qui ne sont pas seulement économiques mais aussi éthiques et durables.

PostFinance va de l'avant en misant sur l'innovation

Avec ses solutions clients innovantes et durables, PostFinance joue un rôle de précurseur sur le marché. Elle se démarque de ses concurrents en concevant dans le domaine de la finance durable des solutions originales, qui lui ouvrent de nouvelles perspectives. C'est ainsi qu'elle soutient des projets d'innovation qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, dont l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 12 (modes de consommation et de production durables) et l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques), comme l'illustrent le développement de produits financiers durables (p. ex. le certificat Tracker, émis par Leonteq, sur le Globalance Low Carbon Index), le calculateur d'émissions de CO₂, son engagement en faveur de l'initiative Swiss Climate Challenge et sa recherche ciblée de modèles d'affaires durables (impact banking).

PostFinance réduit les effets indésirables de ses activités sur l'environnement. À cet égard, elle donne la priorité au climat et à l'énergie. En tant que société du groupe Poste, PostFinance poursuit une stratégie climatique intégrant des objectifs climatiques et énergétiques contraignants, reposant sur des fondements scientifiques (Science Based Targets initiative – SBTi). La Poste et PostFinance ont

redéfini en 2022 leurs objectifs climatiques et énergétiques, en les rendant encore plus ambitieux: un fonctionnement interne (scopes 1 et 2) carbone-neutre d'ici 2030 (réduction des émissions en exploitation propre de 42%) et une réduction des émissions de la chaîne de création de valeur (scope 3) de 25%. Les émissions résiduelles seront neutralisées, c'est-à-dire extraites de l'atmosphère. La Poste veut atteindre l'objectif Zéro émission nette dans les scopes 1, 2 et 3 d'ici 2040. En d'autres termes, toutes les émissions de CO₂, y compris celles de la chaîne de création de valeur, devront être réduites d'au moins 90%, les émissions résiduelles étant neutralisées.

Pour les émissions financées, PostFinance définit ses propres sous-objectifs en s'appuyant sur le Financial Sector Science Based Target Guidance. Concernant le portefeuille des placements pour compte propre, la définition des objectifs conforme à la SBTi intègre le domaine des obligations d'entreprise et celui des prêts contre reconnaissance de dette. Ces sous-objectifs seront validés en février et en mars 2023.

Par ailleurs, étant partie prenante à l'initiative Exemplarité Énergie et Climat de la Confédération, PostFinance met en œuvre différentes mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'entreprise et accroître son efficacité énergétique d'ici à 2030.

Priorité à la réduction des émissions de CO₂

Dans le cadre de sa stratégie de Corporate Responsibility, PostFinance accorde une importance prioritaire à la réduction de ses émissions de CO₂, en prenant notamment des mesures d'efficacité énergétique dans ses bâtiments (émissions directes) ainsi qu'au niveau de ses placements pour compte propre (émissions indirectes).

PostFinance est convaincue que la préservation des ressources naturelles et la réduction des émissions de CO₂ répondent à une nécessité économique tout en contribuant à assurer sa compétitivité et sa crédibilité à long terme. Elle a déjà mis en place un vaste éventail de mesures pour la réduction des émissions directes. Elle va prendre des mesures supplémentaires afin de continuer à réduire son empreinte écologique en matière de CO₂ dans les prochaines années.

En ce qui concerne les émissions indirectes liées à ses placements pour compte propre, PostFinance a engagé en 2022 un processus systématique d'examen et de calcul des émissions de gaz à effet de serre financées. Elle entend ainsi définir un objectif de réduction concret (voir chapitre «Métriques et objectifs»).

Identification des chances et des risques

Considérant le changement climatique comme étant porteur d'évolutions générales, PostFinance est consciente de l'importance d'une appréciation des risques (notamment pour éviter des pertes financières ou des atteintes à sa réputation) et d'une démarche visant à exploiter les opportunités (modèle d'affaires tenant davantage compte des aspects liés à la durabilité).

Chaque année, les principaux risques, y compris les risques financiers liés au climat, sont systématiquement identifiés dans le cadre du processus d'identification des risques puis saisis dans le système de contrôle interne (SCI). Les risques inhérents et les risques résiduels résultant de la stratégie de gestion des risques retenue sont évalués selon cinq catégories de dommages (pertes financières, atteintes à la réputation, perte de la disponibilité, dommages aux personnes et infractions à la compliance). La validation se fait à l'échelon approprié (Conseil d'administration/comité directeur/hierarchie), sur la base de la taille des risques résiduels résultant de cette évaluation. Pour automatiser et renforcer encore plus la gestion séparée et spécifique des risques financiers liés au climat, PostFinance a conçu au niveau du système différentes adaptations qui seront mises en œuvre au cours de l'année 2023.

Sur le plan stratégique, les principaux risques financiers liés au climat découlent pour PostFinance de l'évolution des besoins de la clientèle et du renforcement des exigences réglementaires. Le Conseil d'administration a défini les risques principaux pour chacune de ces deux thématiques. Si l'orientation stratégique de PostFinance ne tenait pas suffisamment compte de l'évolution des attentes de

la clientèle en lien avec les thèmes de la durabilité, il pourrait en résulter un manque à gagner. De plus, si PostFinance devait donner l'impression de ne pas assumer sa responsabilité sociale, économique et écologique, sa réputation risquerait d'être atteinte. La stratégie de Corporate Responsibility de PostFinance apporte des réponses à ces deux points.

Il faut noter que, par ailleurs, PostFinance est également exposée à des risques opérationnels et financiers dus à des aspects liés au climat. Les risques financiers concernent en particulier la progression, liée au climat, des risques d'insolvabilité de placements financiers, tandis que l'augmentation des perturbations, liées au climat, des chaînes d'approvisionnement ou de l'infrastructure requise pourrait encore accroître les risques opérationnels. Considérés eux aussi comme des risques principaux (en particulier «risque d'insolvabilité» et «sourcing: risques liés aux partenariats [de sourcing]»), ces risques sont surveillés par le Conseil d'administration, ce qui garantit le pilotage approprié des aspects liés au climat. Des instruments supplémentaires, par exemple la définition des objectifs climatiques selon le Financial Sector Science Based Target Guidance pour les émissions financées du portefeuille de placements pour compte propre et le reporting au comité directeur correspondant, sont actuellement déployés.

Parallèlement au point de vue des risques, PostFinance entend exploiter systématiquement les opportunités pour lancer de nouvelles solutions clients innovantes. C'est pourquoi elle réexamine et développe en permanence son offre de placements sur la base de critères de durabilité. Elle intègre également cette thématique dans ses objectifs stratégiques: dans les opérations de placement des clients, elle a atteint dès 2022 l'objectif d'investir les deux tiers des fonds gérés dans des PostFinance Fonds adoptant un positionnement durable ainsi que dans des solutions de placement et de prévoyance avec le focus Durabilité. Elle s'emploie à tirer profit de ces opportunités de diverses manières, notamment dans le cadre de son engagement en faveur de l'initiative Swiss Climate Challenge ou encore par la recherche ciblée de modèles d'affaires durables dans le champ d'innovation de l'impact banking et par son action au service du financement de la transformation du pôle économique suisse en vue d'une durabilité accrue.

Gestion des risques

Intégration des risques climatiques dans la taxonomie des risques existante

En plus des risques stratégiques présentés plus haut, les risques climatiques sont rattachés aux catégories de risques existantes (risques financiers, comme les risques de crédit, les risques de marché, les risques de taux et de liquidités, aussi bien que risques opérationnels). En règle générale, on distingue entre les risques liés à la transition (p. ex. évolution des réglementations dans le cadre du passage à une économie bas carbone, réponse apportée aux nouveaux besoins de la clientèle) et les risques physiques (p. ex. dommages dus au nombre accru d'intempéries, de sécheresses et d'autres catastrophes naturelles).

Soumise à l'interdiction d'octroyer des crédits et des hypothèques, PostFinance investit principalement dans des placements sur le marché des capitaux. Ces placements s'inscrivent dans une stratégie «held to maturity» et sont comptabilisés sous les coûts amortis, ce qui empêche les fluctuations des valeurs de marché d'avoir des effets directs sur les pertes et profits. Par conséquent, la part des placements dans le portefeuille de PostFinance exposés aux fluctuations des pertes et profits est faible et, globalement, les risques de marché, y compris les aspects liés au climat dans ce domaine, ne sont pas des facteurs de risques significatifs pour PostFinance.

Chez PostFinance, les risques de crédit et les risques d'insolvabilité des placements sur le marché des capitaux sont les plus touchés par les risques climatiques. À court terme, les aspects du changement climatique pertinents pour les risques de crédit sont représentés de manière suffisante dans les données et les prix du marché disponibles, tandis que, à moyen et long terme, la probabilité ou le risque augmente de voir l'impact des facteurs climatiques sur les risques de crédit sous-estimé dans les attentes formulées actuellement à l'égard du marché. Cela vaut en particulier pour les contreparties dont les modèles d'affaires sont directement concernés par le passage à une économie bas carbone ou qui sont fortement exposées aux risques physiques. De nouveaux placements ne peuvent en principe être opérés qu'auprès de débiteurs bénéficiant d'une notation et dont la solvabilité est de qualité «investment grade». Par conséquent, la priorité première est donnée au pilotage des risques climatiques dans le portefeuille des placements pour compte propre s'agissant des risques financiers liés au climat. Ce pilotage est détaillé ci-après.

Les risques de taux et de liquidités ne sont concernés qu'indirectement. S'agissant des risques de liquidités et compte tenu du modèle d'affaires de PostFinance, ce sont en particulier les fluctuations des valeurs de marché idiosyncratiques des placements sur le marché des capitaux présentant une empreinte carbone plus marquée qui pourraient entraîner une baisse des actifs liquides de haute qualité (high quality liquid assets – HQLA). Toutefois, le portefeuille de PostFinance comprend en 2022 moins de 1% de HQLA provenant de secteurs particulièrement exposés aux risques climatiques (secteur gazier et pétrolier, p. ex.). Par conséquent, les risques climatiques ne constituent pas un facteur de risques significatif pour les risques de taux et de liquidités.

Dans le domaine des risques opérationnels, PostFinance identifie à court et moyen terme des défis d'ordre prioritairement opérationnel dans la gestion des changements concernant les vastes adaptations réglementaires. Le renforcement des exigences réglementaires relatives aux risques climatiques est prévisible. Il instaurera un contexte dans lequel aucune norme industrielle claire ne peut encore être identifiée tout en occasionnant des contraintes organisationnelles supplémentaires. En tant que banque d'importance systémique, PostFinance dispose de processus de gestion des changements éprouvés et surveille étroitement les évolutions pertinentes afin de s'assurer qu'elle appréhende et remplit toutes les exigences importantes en harmonie avec la branche. Des facteurs de risques physiques (phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes, p. ex.) sont susceptibles à plus long terme de provoquer des perturbations accrues, liées au climat, des chaînes d'approvisionnement ou de l'infrastructure requise. Étant dotée d'un modèle d'affaires axé sur la Suisse, PostFinance n'est exposée que de manière très marginale à ces risques qu'elle atténue d'ores et déjà en appliquant un Business Continuity Management qui tient compte des facteurs de risques pertinents et garantit la résilience des activités opérationnelles.

Pilotage des risques climatiques dans le portefeuille de placements pour compte propre

Pour l'appréciation des risques que présentent ses placements en matière de durabilité et de climat, PostFinance se fonde sur la liste noire du fonds souverain norvégien, qui obéit à des critères stricts sur les plans éthique, social et écologique, en allant beaucoup plus loin que les recommandations d'exclusion comparables émises par des associations suisses (p. ex. l'ASIR). Comme PostFinance applique ces critères d'exclusion, ses placements pour compte propre sont notamment soumis à des critères d'exclusion quantitatifs bien précis pour les producteurs de charbon et les fournisseurs d'énergie ayant recours au charbon.

L'efficacité de ces critères d'exclusion pour la réduction de l'exposition aux risques d'éventuelles «valeurs patrimoniales échouées» a été confirmée par une analyse des futures émissions de gaz à effet de serre issues de réserves de charbon d'entreprises faisant partie du portefeuille. Ainsi, au 31 décembre 2022, les futures émissions de gaz à effet de serre provenant du charbon dans le portefeuille PostFinance analysé étaient inférieures d'environ un cinquième aux futures émissions correspondantes au sein d'un portefeuille de référence (benchmark) comparable exempt de critères d'exclusion spécifiques au charbon¹.

Les recettes issues du secteur du pétrole et du gaz naturel étant importantes pour le fonds souverain norvégien, PostFinance estime qu'il existe là un possible conflit d'intérêts. De ce fait, elle tient compte également des notations ESG de l'agence de notation ESG indépendante ISS ESG pour l'évaluation des placements financiers dans ce secteur. Dans ce cadre, les notations ESG les plus mauvaises (D- et D) valent comme un critère d'exclusion dans le secteur en question.

Analyses et développement

Pour identifier au plus tôt les risques financiers liés au climat, PostFinance suit avec attention les évolutions du cadre réglementaire en Suisse et dans l'Union européenne. Par ailleurs, elle prend une part active à l'élaboration de normes pour un secteur financier durable, notamment en étant membre du groupe de travail du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour l'espace germanophone et en y collaborant ainsi qu'en étant également membre de l'association Swiss Sustainable Finance (SSF).

En 2022, PostFinance a participé pour la deuxième fois au test de compatibilité climatique PACTA 2022 («Paris Agreement Capital Transition Assessment») mené par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI). Ce test lui a permis de comparer son propre portefeuille immobilier et obligataire avec ceux des autres établissements participants. Il a porté sur une part de 10% du portefeuille d'obligations d'entreprise de PostFinance qui est placée dans des secteurs importants pour le climat – combustibles fossiles, industrie automobile, aviation, production d'électricité, acier et ciment – selon les critères PACTA (contre 14% pour l'exercice précédent).

Un rapport détaillé sur le test de compatibilité climatique PACTA 2022 pour le marché financier suisse peut être consulté sur le site Internet de l'Office fédéral de l'environnement. PostFinance prévoit de participer de nouveau à ce test en 2024.

¹ Quantité possible d'émissions de gaz à effet de serre futures émanant des réserves de charbon au sein du portefeuille PostFinance analysé au 31 décembre 2022: 6 344 393 tonnes de CO₂. Benchmark (Bloomberg Global Agg – Corporate Total Return Index Value Unhedged USD): 8 107 057 tonnes de CO₂.

Métriques et objectifs

Depuis 2010, PostFinance mesure systématiquement les catégories directes (scope 1), les catégories indirectes liées à l'énergie (scope 2) ainsi que certaines catégories des émissions indirectes de gaz à effet de serre selon le Greenhouse Gas Protocol (scope 3). Les résultats sont présentés dans des rapports périodiques et pris en compte pour la fixation d'objectifs et la définition de mesures de réduction correspondantes. Depuis 2021, PostFinance calcule également les émissions de gaz à effet de serre relevant du portefeuille de placements (scope 3, catégorie 15, selon le Greenhouse Gas Protocol [protocole GHG]). Celles-ci constituent la plus grosse part des émissions totales pour les établissements financiers.

Valeurs absolues d'émissions de GES, scopes 1 à 3

Le tableau qui suit présente les valeurs absolues d'émissions en tonnes équivalent CO₂ (tCO₂éq) au niveau de PostFinance pour les exercices 2020, 2021 et 2022². À la fin 2022, le portefeuille de placements pour compte propre correspond à un montant nominal total de 70,88 milliards de francs et inclut des obligations d'entreprise, des emprunts d'État, des prêts contre reconnaissance de dettes à des entreprises et collectivités publiques ainsi que des postes au niveau de centrales d'émission de lettres de gage. Les valeurs d'émissions relevant du scope 3, catégorie 15³ se rapportent exclusivement aux obligations d'entreprise du portefeuille avec des données enregistrées en matière de CO₂ d'une valeur nominale de 30,23 milliards de francs (2020: 33,47 milliards; 2021: 30,86 milliards). Le calcul des émissions financées du portefeuille pour les obligations d'entreprise est effectué selon la norme PCAF⁴, sur la base des données de portefeuille de PostFinance et des données climatiques de l'agence de durabilité ISS ESG. Les calculs des émissions pour les autres catégories d'actifs ne se fondant pas encore sur une méthode établie, ces émissions ne sont pas calculées actuellement.

Après une réduction entre 2020 et 2021 due à la pandémie, le niveau des valeurs absolues des émissions financées des obligations d'entreprise s'est stabilisé en 2022. Par rapport à l'exercice précédent, celles-ci ont légèrement diminué de 3577 tCO₂éq, soit un recul de 0,26%, et évoluent ainsi dans l'amplitude de variation prévisible pour l'activité d'investissement normale.

Comparativement, le portefeuille de référence (benchmark) «Bloomberg Global Agg Corporate Total Return Index Value Unhedged USD», avec 2 337 091 tCO₂ éq, présente une exposition aux risques liés aux émissions d'environ 70% supérieure à celle du portefeuille PostFinance avec ses obligations d'entreprise analysées.

Comme prévu, les émissions provenant des activités opérationnelles (scope 1 et scope 2) ont légèrement progressé (+2,7%) une fois la pandémie terminée. Les émissions relevant du scope 3 (hors catégorie 15) bondissent quant à elles de 46%, ce qui tient principalement à la reprise du trafic pendulaire en 2022.

Valeurs absolues d'émissions de GES, scope 1–3

Émissions de gaz à effet de serre saisies en tCO ₂ éq	Émissions de gaz à effet de serre 2020	Émissions de gaz à effet de serre 2021	Émissions de gaz à effet de serre 2022
Scope 1			
Émissions directes par la combustion de combustibles et les pertes de produits de refroidissement	987	869	895
Scope 2 (basé sur le marché)			
Émissions indirectes issues de la production d'énergie	26	23	21
Scope 3 (sans catégorie 15)			
Émissions indirectes issues de voyages d'affaires, trafic pendulaire, déchets, eau, papier et bâtiments loués	3 471	2 208	3 223
Scope 3 (catégorie 15)			
Émissions du portefeuille de placement	1 985 871	1 393 223	1 389 646
Total (Scope 1–3)	1 990 355	1 396 323	1 393 785

2 Les valeurs des scopes 1 et 3 (hors catégorie 15) ont évolué par rapport à celles qui étaient présentées dans la publication des risques financiers liés au climat pour l'année 2021, ce qui est dû à des modifications de données et aux nouveaux modèles d'affectation.

3 Clause de non-responsabilité: les valeurs présentées ont été établies par ISS ESG sur la base des normes de calcul les plus récentes. Les méthodes de calcul sur lesquelles se fondent les analyses utilisées pour ce rapport sont développées en continu et complétées par des enregistrements supplémentaires. Par conséquent, les valeurs obtenues à la date d'exécution du calcul représentent un instantané qui pourrait faire l'objet de certaines variations dans le courant de l'année. Les émissions de gaz à effet de serre du scope 3, catégorie 15, présentées ici se rapportent systématiquement aux émissions des entreprises qui ont été déclarées pour l'exercice précédent.

4 Le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) est un partenariat international d'établissements financiers qui collaborent pour développer et utiliser une approche uniformisée pour l'évaluation et la publication des émissions de gaz à effet de serre liées à leurs prêts et à leurs investissements. Contrôlée par le Greenhouse Gas Protocol (protocole GHG), la norme est conforme aux exigences de comptabilité et de reporting du Corporate Value Chain (scope 3) pour les activités d'investissement de la catégorie 15.

Valeurs relatives d'émissions de GES du portefeuille de placements pour compte propre par rapport au benchmark

Le tableau présente les valeurs relatives des émissions calculées par PostFinance pour l'année 2022 en tonnes équivalent CO₂ (tCO₂éq). Sont représentées: les émissions de CO₂ financées par million investi (empreinte carbone relative) et les valeurs d'intensité mesurées sur la base de la taille du portefeuille (intensité carbone moyenne pondérée). À volume de placements égal, le portefeuille de placements pour compte propre des obligations d'entreprise de PostFinance présente pour les deux valeurs une exposition relative aux risques liés aux émissions plus faible que le portefeuille de référence (benchmark) «Bloomberg Global Agg Corporate Total Return Index Value Unhedged USD».

Par rapport au volume d'investissements normalisé, les données montrent donc qu'en 2022, PostFinance a réalisé des investissements qui émettent légèrement plus de CO₂ que ceux de l'exercice précédent tandis que, selon le chiffre d'affaires, les entreprises financées ont généré moins de CO₂.

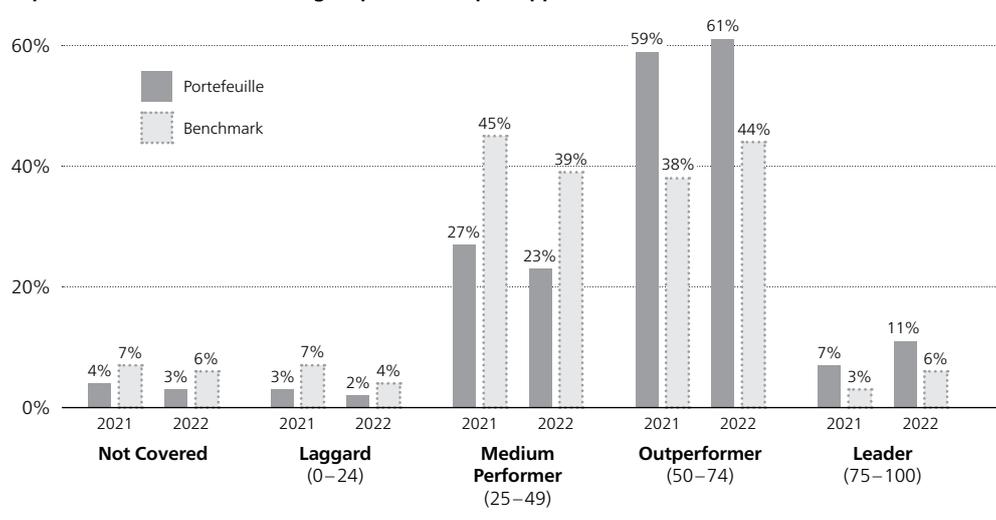
Valeurs d'intensité en CO₂ du portefeuille PostFinance par rapport au benchmark

	Portefeuille PF Emprunts d'entreprises 2021	Portefeuille PF Emprunts d'entreprises 2022	Benchmark 2021 Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index	Benchmark 2022 Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index
Empreinte carbone relative (tCO ₂ éq/investissement mio. CHF)	45,15	45,97	78,03	77,32
Intensité carbone moyenne pondérée (tCO ₂ éq/revenu mio.CHF)	96,86	86,50	249,19	213,49

Répartition du Carbon Risk Rating du portefeuille PostFinance par rapport au benchmark

Pour ce qui est des risques de transition liés au climat, PostFinance évalue le portefeuille de ses obligations d'entreprise en collaboration avec ISS ESG. Les notes du Carbon Risk Rating mesurées dans le modèle doivent permettre d'estimer jusqu'à quel point une entreprise est en capacité de gérer effectivement les risques liés au climat et d'exploiter les opportunités. L'évaluation 2022 a montré que, s'agissant des risques de transition, les entreprises figurant dans le portefeuille de PostFinance sont mieux positionnées que le benchmark «Bloomberg Global Agg Corporate Total Return Index Value Unhedged USD».

Répartition du Carbon Risk Rating du portefeuille par rapport au benchmark



460.283 FR 2023

PostFinance SA
Mingerstrasse 20
3030 Berne
Suisse

Téléphone +41 58 338 25 00
www.postfinance.ch

PostFinance 